



TARN-ET-GARONNE  
AMÉNAGEMENT

Hôtel de Département  
100 Boulevard Hubert Gouze  
82000 MONTAUBAN

## COMITE SYNDICAL REUNION DU 28 MARS 2025

L'An deux mille vingt-cinq et le 28 du mois de mars (28.03.2025) à 14 heures 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 20 mars 2025, s'est assemblé en présentiel (Salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (via l'application BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

### DELIBERATION N°03/2025-08

#### AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE M4 « AMENAGEMENT NUMERIQUE »

<b>Nombre de membres en exercice : 21, soit 682 voix</b>	
<b>Nombre de membres présents : 11, soit 367 voix</b>	<b>M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. DELBREIL Thierry (1<sup>er</sup> Vice-Président), M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), M. PALACH Josian (Délégué titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire) en visio-conférence, Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire), M. SALOMON Bernard (3<sup>ème</sup> Vice-Président), M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire)</b>
<b>Nombre de membres représentés : 6, soit 184 voix</b>	<b>M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme DELBREIL, Mme BOURDONCLE Catherine (2<sup>ème</sup> Vice-Présidente) a donné pouvoir à M. CROS, M. QUATRE Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. JEANJEAN, Mme RIGAUD Marion (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. DELBREIL, M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. GARGUY, M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme PIZZINI</b>
<b>Nombre de membres absents excusés : 4, soit 131 voix</b>	<b>Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire) Mme NEGRE Marie-Claude (4<sup>ème</sup> Vice-Présidente) M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire) M. WEILL Michel (Délégué titulaire)</b>
<b>Quorum : 342 voix</b>	<b>Atteint</b>

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance M. Bernard SALOMON.

**Vu** l'instruction comptable M4 auquel est soumis le budget annexe « Aménagement Numérique » du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement ;  
**Vu** le compte administratif et le compte de gestion 2024 du budget annexe « Aménagement Numérique » ;

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe M4 « Aménagement Numérique » du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, statue sur l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

	<i>En euros</i>
Résultat de clôture de la section d'exploitation (résultat de l'exercice + report)	713 108,40
Résultat de clôture de la section d'investissement (résultat de l'exercice + report)	3 931 694,06
Solde des restes à réaliser 2024 (en section d'investissement)	- 1 587 863,18
<b>Résultat net cumulé de la section d'investissement (avec les RAR)</b>	<b>2 343 830,88</b>
<i>Soit un besoin de financement</i>	<i>0,00</i>

Le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet d'une affectation par le Comité syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section d'exploitation, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le besoin net de la section d'investissement étant estimé à 0 €, Il est proposé l'affectation du résultat telle que présentée ci-dessous :

	<i>En euros</i>
Compte 1068 -excédent d'exploitation capitalisé (couverture du besoin de financement de la section d'investissement)	<b>0,00</b>
Compte 002 – résultat d'exploitation reporté (en section d'exploitation)	<b>713 108,40</b>
Compte 001 – solde d'exécution positif reporté (en section d'investissement)	<b>3 931 694,06</b>

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **AFFECTE** les résultats de clôture de l'exercice 2023 sur le budget primitif 2024 de la manière suivante :
  - o **713 108,40** euros en section d'exploitation au compte 002 (résultat d'exploitation reporté)
  - o **3 931 694,06** euros en section d'investissement au compte 001 (solde d'exécution positif reporté de la section d'investissement)

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Préfecture  
le **31 MARS 2025**

Fait à Montauban, le 28 mars 2025

Et de la publication le **02 AVR. 2025**

Le Secrétaire de séance



**Bernard SALOMON**

Le Président



**Jean-Michel BAYLET**

**Syndicat Mixte  
Tarn-et-Garonne Aménagement**  
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze  
82013 MONTAUBAN Cedex  
Siret : 200 061 257 00016 - Ape : 8411Z

## AR Préfecture

### ADOPTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE M4 « AMENAGEMENT NUMERIQUE »

Identifiant unique de l'acte : 082-200061257-20250328-2025030809-BF

Numéro d'acte : 2025030809

Date de décision : 28/03/2025

Nature : DOCUMENTS\_BUDGETAIRES\_ET\_FINANCIERS

Code matière : 7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / co  
budgétaires (et délibérations correspondantes))

Fichier acte : BUDGET\_ANNEXE\_AMENAGEMENT\_NUMERIQUE\_2  
scellé.xml

---

Fichier(s) annexes(s) :  
feuille de signature BP 2025 M4.pdf  
03 2025 08 Affectation résultats 2024 sur BP 2025 M4.p  
03 2025 09 Adoption BP 2025 M4.pdf  
03 2025 09 note synthétique BP 2025 M4.pdf

---

Collectivité émettrice : TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT

Acte transmis par : Audrey ALBERT

---

Date d'envoi de l'acte : 31/03/2025 11:59:57

Date de réception de l'AR : 31/03/2025 12:00:49